
PROCES-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025 – 19h00
MAIRIE DE VILLEREVERSURE
(Convocation faite le 08 décembre 2025)

Président : M. Jordan GIRERD

Présents :

Mmes Céline AZNAR, Marianne BREVET, Marie-Pierre CHANEL, Chrystèle COURTHIAL, Raphaële FRISON, Danielle GUILLERMIN, Cécile PIERRE
Ms Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Jordan GIRERD, Frédéric WALLE

Absents :

Ms. Kévin FLAMANT, Mathias LAUGIER

Pouvoirs :

Daniel GAMEIRO à M. Jérôme CHURLET

Secrétaire de séance : Raphaële FRISON

Quorum : 8 (atteint)

Ordre du jour de la séance :

1. CM du 13 octobre 2025 – Approbation du procès-verbal
2. Décisions du Maire depuis le dernier Conseil Municipal
3. Urbanisme – Intervention de M. BONNAMOUR sur le PADD (PLU)
4. Intercommunalité -- Approbation et autorisation de signature de la convention d'utilisation mutuelle de matériel – balayeuse
5. Intercommunalité -- Approbation et autorisation de signature de la convention d'utilisation mutuelle de matériel – plateforme motorisée pour machine à peinture
6. Finances – Achat d'un nouveau tracteur et reprise de l'ancien
7. Finances – Renouvellement de convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation
8. Finances – dossier de demandes de subvention pour la création d'un dispositif de vidéoprotection
9. ONF – Programme de coupes 2026
10. Finances --Tarifs photocopies
11. Finances – Tarifs droit de place des camions ambulant et Food truck
12. Commissions – Point sur les dossiers en cours
13. Questions diverses



OUVERTURE DE SÉANCE A 19H00



INTERVENTION SUR LE PADD

Cette intervention de M. Bonnamour sur le PADD est suivie d'un débat, art. L153-12 du code de l'urbanisme.

M. Bonnamour présente les évolutions du Projet d'Aménagement de Développement Durable par suite des dernières modifications et l'arrêté du Schéma de COhérence Territorial du 07/07/2025 concernant le Plan Local d'Urbanisme.

M. Bonnamour rappelle que le 1^{er} débat avait eu lieu le 30/01/2024, il expose les 4 objectifs :

- A) Dynamiser et valoriser le territoire
- B) Satisfaire les usages et les besoins du quotidien
- C) Habiter à Villereversure
- D) Protéger et se protéger

Il expose les évolutions et modifications apportées au P.A.D.D, dont les 2 points principaux :
(Arrivée de Chrytèle COURTHIAL)

- Changement d'échéances 2016-2034 ⇒ 2025-2045
- Densité S.Co.T 20logts/ha ⇒ 25logts/ha

Enfin M. Bonnamour indique la phase dans laquelle la commune se situe et les phases à venir en annonçant l'arrêt probable du projet en fin de 1^{er} trimestre 2026.

La présentation est suivie d'un débat avec le souhait de visualiser les différentes zones d'urbanisme : les zones constructibles, les zones d'équipement public, celles d'activité, les périmètres de réciprocité (exploitation agricole donc inconstructible) ...

Marie-Pierre CHANEL questionne sur d'éventuelles réunions publiques et M. Bonnamour précise qu'il y aura au minimum une enquête publique sur le PLU par un commissaire enquêteur sur une durée de 3 mois.

Fin du débat à 19h40.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/10/2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025

DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal est informé des décisions du Maire depuis le dernier conseil :

N° décision	Date	Domaine	Objet
2025-050	07/10/2025	Finances	Approbation du devis n°D22323 en date du 6 octobre 2025 de l'entreprise « IMPRIMERIE MODERNE & AJC » pour l'impression du bulletin municipal 2025 et du calendrier des manifestations en 750 exemplaires pour un montant de 3 894,00€ TTC
2025-051	14/10/2025	Finances	Décision de virement de crédits de 10 000 euros du compte 2152 (021) vers le compte 2158 (021).
2025-052	14/10/2025	Finances	Approbation du devis n°11614 en date du 11 octobre 2025 de l'entreprise « PYM Réception » pour de la location de nappage pour le repas du CCAS du 6 décembre 2025, pour un montant de 212.71€ TTC
2025-053	27/10/2025	Finances	Approbation du devis n°723804 en date du 21 octobre 2025 de l'entreprise « hyper buro MONTBARBON » pour l'achat d'une vitrine

				extérieure pour affichage au cimetière de Cormorand , pour un montant de 205.31€ TTC
	2025-054	30/10/2025	Finances	Mise en location d'un local à Mme TRONCY Laëtitia pour la pratique de soins esthétiques, massages bien-être.
	2025-055	01/12/2025	Finances	Approbation du devis n°200243 de l'entreprise « NICOLAS PERROD » pour différents travaux électriques aux bureaux du RASED pour un montant de 1 750.36€ TTC
	2025-056	01/12/2025	Finances	Approbation de la modification en date du 28 novembre du devis n°11614 en date du 11 octobre 2025 de l'entreprise « PYM Réception » pour de la location de nappage pour le repas du CCAS du 6 décembre 2025, pour un montant de 265.51€ TTC
	2025-057	05/12/2025	Finances	Approbation du devis n° D001385 en date du 28 novembre 2025 de l'entreprise « ESPACE AUTO PRO » pour la réparation du véhicule CITROEN JUMPER par le remplacement de 4 bougies préchauffes et du boîtier préchauffe d'un montant de 284.51€TTC
	2025-058	05/12/2025	Finances	Approbation de l'offre de contrat dématérialisée 010-T-2025-003D de l'entreprise « ALPES CONTROLES » pour la vérification et attestation d'accessibilité de la salle des fêtes d'un montant de 1 200€
M. le Maire énonce les décisions une à une et donne, à la demande de la majorité des membres du conseil, l'explication sur la vérification et l'accessibilité de la salle des fêtes. Le Maire clarifie que les travaux d'aménagement (plan incliné) de la salle des fêtes, concernant l'accessibilité pour tous, ont bien eu lieu mais que la préfecture réclame une attestation de conformité qui n'a pas été ordonnée à la fin des travaux. Pour se mettre en conformité, il faut la vérification de l'installation et l'obtention de l'attestation. Toutes les décisions sont approuvées à l'unanimité.				
INTERCOMMUNA LITE - CONVENTION D'UTILISATION MUTUELLE DE LA BALAYEUSE	M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention d'utilisation mutuelle de la balayeuse acquise en commun à parts égales avec la commune de Simandre-sur-Suran pour un montant de 4 000€TTC (soit 2 000€TTC chacune). M. le Maire demande au conseil municipal son avis sur ladite convention et son accord pour la signer. Jérôme CHURLET explique la répartition des frais d'utilisation Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.			
INTERCOMMUNA LITE - CONVENTION D'UTILISATION DE LA PLATEFORME	Jérôme CHURLET présente aux membres du conseil municipal le projet de convention d'utilisation mutuelle de la plate-forme motorisée pour machine à peinture acquise en commun à parts égales avec les communes de Nivigne-et-Suran et Simandre-sur-Suran pour un montant de 1 745.68€TTC chacune (soit 5 237€TTC) Il précise que les frais d'entretien seront mutualisés entre les trois communes			

MOTORIZÉE	M. le Maire demande au conseil municipal son avis sur ladite convention et son accord pour la signer. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.
FINANCES - ACHAT D'UN TRACTEUR ET REPRISE DE L'ANCIEN	Jérôme CHURLET expose la nécessité d'acheter un nouveau tracteur suite à la panne du tracteur RENAULT ERGOS acheté d'occasion en 2005. L'entreprise BERNARD Matériels Agricole propose, sur devis, un tracteur Massey Ferguson 5711S (chargeur + godet) d'occasion d'un montant de 71 000€HT soit 85 200€TTC et une reprise du tracteur RENAULT ERGOS (chargeur + godet 4 en 1) pour un montant de 10 000€TTC. M. le Maire demande au conseil municipal d'accepter la proposition de l'entreprise BERNARD Matériels Agricole d'achat d'un nouveau tracteur et la reprise de l'ancien Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide : D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise BERNARD Matériels Agricole pour l'achat du tracteur Massey Ferguson 5711S d'un montant de 71 000€HT soit 85 200€TTC. D'ACCEPTER la reprise du tracteur RENAULT ERGOS pour un montant de 10 000€TTC. D'AUTORISER M. le Maire a procédé à la cession de l'ancien bien. D'INSCRIRE au budget 2026 les crédits budgétaires nécessaires. D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
FINANCES - ADHÉSION A LA PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION DES ACTES	Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation. Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs : • La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) : Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain • La dématérialisation de la comptabilité publique(Protocole d'Echanges Standard – PES V2): Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers. Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention du CDG01.

	Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal décide : - D'APPROUVER le renouvellement de la convention et toutes pièces s'y rapportant pour la continuité de la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs. - D'AUTORISER Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération.																
FINANCES - DOSSIER DE DEMANDES DE SUBVENTIONS	Motifs : La commune de Villereversure rencontre des problèmes d'incivilité et d'incivisme qui portent atteintes à la sécurité des administrés et des biens de la commune. Le Maire de la commune souhaite donc équiper la commune d'un système de vidéoprotection avec pour finalité du système, faire de la prévention, de la protection et de la constatation d'infractions pour 2027. L'objectif est : - Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens - De protéger les bâtiments et installations publiques et de leurs abords - De constater des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets - De constater des infractions aux règles de la circulation M. le Maire explique que le dispositif sera composé de 12 caméras installées à des zones stratégiques comme la gare, l'église, la salle des fêtes. Les frais de fonctionnement s'élèvent entre 1500€ et 2000€. La question de la lecture des plaques des véhicules par plusieurs conseillers est posée ainsi que la prise de vitesse de ceux-ci notamment à l'entrée du village sur la route de Neuville. Jérôme CHURLET intervient pour annoncer que la mise en place d'un feu tricolore est à l'étude. Ce feu passe au rouge si l'automobiliste arrive trop vite à l'entrée de Villereversure. M. le Maire précise qu'une demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection a été déposé auprès de la préfecture. Le coût total du projet s'élèvera à 85 844.45€ HT, Après étude de toutes les aides possibles et afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Pacte de territoire, de la région et de la DETR en 2026 Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant : PLAN DE FINANCEMENT <table><tr><th>Sources</th><th>Libellé</th><th>Montant</th><th>Taux</th></tr><tr><td>Fonds propres</td><td></td><td>17 169.00 €</td><td>20.00%</td></tr><tr><td>Emprunts</td><td></td><td>0.00 €</td><td></td></tr><tr><td>Sous-total autofinancement</td><td></td><td>17 169.00 €</td><td>20.00%</td></tr></table>	Sources	Libellé	Montant	Taux	Fonds propres		17 169.00 €	20.00%	Emprunts		0.00 €		Sous-total autofinancement		17 169.00 €	20.00%
Sources	Libellé	Montant	Taux														
Fonds propres		17 169.00 €	20.00%														
Emprunts		0.00 €															
Sous-total autofinancement		17 169.00 €	20.00%														

Union européenne		0.00 €	
Etat	DETR / FIPD	15 000.00 €	17.50%
Conseil régional	Installer un système de sécurisation	34 000.00 €	39.60%
Conseil départemental	Pacte de territoire	19 675.00 €	22.90%
Fonds de concours CA		0.00 €	
Autre		0.00 €	
Sous-Total subventions publique*		68 675.00 €	80.00%
Total H.T.		85 844.00€	100.00 %

* dans la limite de 80%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'opération de création d'un dispositif de vidéoprotection, et les modalités de financement ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

ONF
-
PROGRAMME DE
COUPES 2026

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. AUFFRET Anthony de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé résiduée m3	Surface à parcourir (ha)	Année prévue 200 Gestion	Préparation ONF 2.	Justification ONF si modification	Année de coupe 200 Gestion 4.	Mode de commercialisation					
								Vente avec mise en adjudication (sur soude)	Vente avec mise en adjudication (sur soude)	Vente avec mise en adjudication (sur soude)	Forêt Bois Régénéré	Autre vente gracieuse	Observations
324	IRR	11	0.5	2026	2026								
325	IRR	7	0.3	2026	2026								
5'7	IRR	12	0.5	2026	2026								
4'17	IRR	7	0.3	2026	2026								
5'5	IRR	12	0.5	2026	2026								
104	IRR	96	3.9	2026	2026								

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-dessus

DÉCIDE le mode de délivrance des bois d'affouages

Jérôme CHURLET prend la parole et cite le nom des garants.

20h10 – arrivée de Nicolas CLAIR à la réunion du conseil municipal

Délivrance des bois sur pied : parcelle n°104 – "Cormorand"

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière :

M. Eric CHAUDEY

M. Hugues DUVAL

M. Alain BIBET

Délivrance des bois sur pied : parcelle n°324 et n°325 – "Les Feuilles"

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière :

M. Kévin FLAMANT

M. Daniel GAMEIRO

M. Frédéric WALLE

Délivrance des bois sur pied : parcelle n°417 – "Mabertin"

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière :

Mme Danielle GUILLERMIN

M. Jérôme CHURLET

M. Yoann DIETRICH

Délivrance des bois sur pied : parcelle n°515 et n°517 – « Valuisant »

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière :

M. Jérôme BERNOLDI

M. Antoine MARIN

M. Christian TENAND

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

**FINANCES
-
RÉGIE
TARIF
PHOTOCOPIES**

Actuellement, les demandes de photocopies sont facturées selon le format papier comme suit :

A4 ⇒ 0.30€

A3 ⇒ 0.60€

Il est proposé de revoir et fixer un tarif pour les photocopies en noir et blanc et pour les photocopies en couleur. En effet certains administrés et associations souhaiteraient des copies couleur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les tarifs des photocopies comme suit :

Photocopies	Format A4	Format A3
Noir et blanc	0.40€	0.80€
Couleur	0.70€	1.40€

	VALIDE les tarifs proposés à compter du 15 décembre 2025 AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.
FINANCES DROIT DE PLACE	Monsieur le Maire rappelle l'historique du tarif du droit de place au marché : La séance du conseil municipal du 16 mars 2009 avait fixé le droit de place au marché à 0.40€ le mètre linéaire d'étal. Le tarif du droit de place des camions ambulants et Food truck est actuellement fixé à 2€ Monsieur Le Maire demande de revoir et de fixer un nouveau tarif. Il demande également au conseil municipal l'accord pour revoir toutes les conventions relatives au droit de place des Food truck. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : FIXE le tarif de droit de place à 5€ par jour VALIDE le tarif proposé à compter du 01 janvier 2026 AUTORISE Monsieur le Maire à revoir toutes les conventions relatives au droit de place des Food truck, AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.
TOUR DES COMMISSIONS POINTS DIVERS	Commission « vie scolaire » Danielle GUILLERMIN : • Beaucoup d'absentéisme à gérer d'agent de cantine avant les vacances scolaire. Repas de Noël ce vendredi avec possibilité d'inscription à la mairie pour les élus. • Dossier de retraite pour invalidité créé pour Dominique Jacquin, actuellement en disponibilité pour invalidité. • Un agent technique de service de cantine et ménage est en congé maladie ordinaire depuis août. • Audit sur la gestion du personnel et pour apporter des solutions sur le fonctionnement du temps méridien. • Retour de congé de maternité pour l'ATSEM Virginie CONTI au 05 janvier 2026 • Repas de Noël ce vendredi avec possibilité d'inscription à la mairie pour les élus. Soutien de 2 bénévoles Sophie et Denis (délégués de parent d'élèves). Question sur la venue du père Noël pendant le repas. Commission « Service à la population » Raphaële FRISON : • Le bulletin municipal est finalisé, et sera à distribuer entre Noël et Jour de l'An • Installation des décorations de Noël de jour • Bibliothèque municipale : accueil actuel d'une partie de l'exposition Vill'âge, animation « bébékili » le 20 Décembre, rachat de nouveaux livres fin Octobre Commission « CCAS » Raphaële FRISON : • Venue du Bus de droit le 12/12/2025 sur le marché • Le repas des aînés s'est déroulé le 6 Décembre : très apprécié, une excellente ambiance, un merci tout particulier à Mr et Mme WEILEMAN pour leur figurine en bois. • Préparation des colis de Noël le vendredi 19 Décembre avec distribution si possible dans le week-end • Achat et distribution de 14 colis bien être à la résidence Ary Geoffray • Ateliers « équilibre » 2 groupes les vendredis après-midi jusqu'au 12 janvier 2026. Devraient être reconduits

Commission « voirie » Jérôme CHURLET :

- Les travaux se poursuivent sur Noblens, la partie « assainissement » est finie, reste la partie Voirie
- Projet 2026 : Ville Église et voie douce pour un budget de 500 000€. Un bureau d'étude nous aidera à concrétiser ce projet pour la voie douce. Les lignes ont été enfouies, reste devant l'église
- Proposition à l'étude de la commission d'un feu « intelligent » (énergie solaire) qui se déclenche lorsqu'un véhicule roule trop vite, sur la route de Neuville pour un budget d'environ 10 000€. A revoir avec les radars « éducatifs » où une réflexion est aussi en cours.
- Un grand merci de la part de Jérôme (et de tout le conseil) pour le travail des bénévoles qui ont illuminé notre commune. (Rappel : location commune avec Ramasse pour la nacelle)

Commission « cadre de vie » Nicolas CLAIR :

- Une réunion « Vergers partagés » a eu lieu le 10 Octobre avec une trentaine de participants. 195 arbres ont été plantés.
- Ce 15 décembre, plantation d'arbustes, framboisiers, groseilliers etc...
Pour l'entretien des espaces et notamment la tonte la question se pose : les bénévoles sont prêts à le faire, mais il leur faudrait une mise à disposition de la tondeuse de la municipalité...
- Accueil des nouveaux arrivants : 2 couples se sont présentés, un bon moment convivial et très apprécié

Divers :

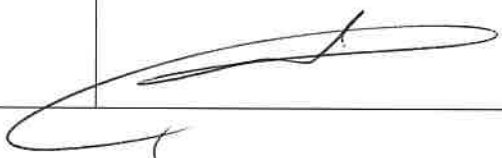
- Commémoration du 11 Novembre s'est bien déroulée
- Visites du Sénat et Assemblée nationale le 29 Octobre : très intéressantes
- Odeurs nauséabondes / fromagerie : très inconfortables, des travaux sont en cours pour y remédier

Jordan GIRERD :

- Vœux de la municipalité : le samedi 3 Décembre à 10h30 (installation vendredi 2 Décembre à 18h00). Demande de mains pour la vaisselle et le rangement.
Faire passer un maximum de photo à Frédéric WALLE pour le diaporama.
4 morceaux seront joués par l'Harmonie
Avancée Récital : travaux en cours, en espérant une ouverture en Juin 2026: Rencontre avec un investisseur intéressé par la partie commerces : l'épicerie, bar, restauration rapide au rez de Chaussée (avec une demande du maire de privilégier les produits locaux). 1er étage en appartement locatif.
- Local « les Perrières » : peinture refaite
- Projet bichat : en attente pour l'achat de l'étude des sols (pollués ?)

~~~~~  
**SÉANCE LEVÉE A 21H20**



|           | Le Maire                                                                            | La secrétaire de séance                                                               |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|           | M. Jordan GIRERD                                                                    | Mme Raphaële FRISON                                                                   |
| Signature |  |  |